

TRAME INDICATIVE DU DOSSIER DE PRÉSENTATION DE VOTRE COMMUNE POUR LE PASSAGE DU JURY RÉGIONAL DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS

1. Présentation de la commune

Présentez la commune de manière synthétique sous les aspects suivants :

- Géographique (altitude, climat, sol...).
- Culturel (histoire, patrimoine, architecture, caractéristiques identitaires).
- Économique (tissu économique, touristique, agricole...).
- Social et démographique (tissu social, type de population...).

L'accent doit être mis sur le contexte paysager, naturel et végétal, dans un rapport d'échelle entre le cœur de la commune et son environnement extérieur.

2. Présentation de la démarche de valorisation

- Présentez les motivations de la commune dans la démarche du label Villes et Villages Fleuris.
- Exposez les objectifs et orientations de la démarche et expliquer de quelle manière la commune la met en œuvre (identification des besoins et de la demande sociale, principaux axes de travail, stratégie de végétalisation et de fleurissement, identification des modes de gestion...).

3. Acteurs et ressources mobilisés

Présentez les ressources affectées à la démarche, qu'elles soient humaines (effectifs et compétences, bénévoles, partenaires, actions de formation) et budgétaires (investissements et fonctionnement).

4. Animation et promotion de la démarche

Détaillez les actions de sensibilisation et de mobilisation des habitants et des partenaires (associations, services municipaux, autres gestionnaires de l'espace public...) mais également celles qui vont promouvoir le territoire et le label auprès des visiteurs et touristes.

Cela peut se traduire par des actions de communication (présentation du label sur le site internet de la mairie, communication dans le magazine communal...) mais aussi par l'organisation d'événements ou ateliers (concours des maisons fleuries, ateliers pédagogiques à destination des publics scolaires...).

5. Mise en œuvre

Le patrimoine végétal et le fleurissement

- Présentez la démarche globale d'embellissement par le végétal sur l'ensemble du territoire et tout au long de l'année.
- Présenter la trame pérenne (arbres, arbustes, vivaces et couvre-sols) et saisonnière (plantes à massif annuelles et bisannuelles).
- Présentez, le cas échéant, le plan de gestion du patrimoine arboré : la méthode d'inventaire et de diagnostic sanitaire, les projets de renouvellement et de plantation, et la démarche de diversification des essences.
- Expliquez la stratégie de fleurissement à l'échelle de l'ensemble de la commune et selon le contexte des différents espaces qui la compose.

Gestion environnementale des espaces verts

- Présentez la manière dont la commune gère son patrimoine paysager et végétal à travers un plan de gestion des espaces verts.
- Mettre en avant les actions en faveur de la biodiversité et de la protection des ressources naturelles (sol, eau, intrants, déchets verts, énergie).

Qualité du cadre de vie et de l'espace public

- Présentez les actions en faveur de la qualité du cadre de vie : réglementation sur la publicité et les enseignes, rénovation des façades, préservation du patrimoine bâti, effacement des réseaux, intégration du mobilier urbain, prise en compte des nuisances sonores, qualité de la voirie et des circulations, propreté.

6. Annexes

- Des photographies supplémentaires de la commune.
- Le plan du parcours de visite du jury régional.
- Le plan de fleurissement de la commune.

Conseils de rédaction

- Le dossier pourra contenir un édito/un avant-propos.
- Les communes non labellisées peuvent afficher le logo officiel du label Villes et Villages Fleuris. Les communes labellisées ont le choix d'afficher le logo du label ou le panneau d'illustration correspondante à leur attribution avant le passage du jury.



- Veillez à illustrer chacune des rubriques.
- Les équipes investis dans la préparation de la visite du jury peuvent être présentées.